



Engagement solennel devant la Cour de justice de l'Union européenne du Président et des Membres de la Commission européenne

Audience solennelle du 03 mai 2010

Au cours d'une audience solennelle devant la Cour de justice de l'Union européenne, aujourd'hui à 16h00, le Président et les Membres de la Commission européenne ont pris l'engagement solennel prévu par les traités.

Ont pris l'engagement solennel : M. José Manuel DURÃO BARROSO, Président, M^{me} Viviane REDING, Vice-présidente, M. Joaquín ALMUNIA, Vice-président, M. Siim KALLAS, Vice-président, M^{me} Neelie KROES, Vice-présidente, M. Antonio TAJANI, Vice-président, M. Maroš ŠEFČOVIČ, Vice-président, M. Janez POTOČNIK, M. Olli REHN, M. Andris PIEBALGS, M. Michel BARNIER, M^{me} Androulla VASSILIOU, M. Algirdas ŠEMETA, M. Karel DE GUCHT, M. John DALLI, M^{me} Maire GEORHEGAN-QUINN, M. Janusz LEWANDOWSKI, M^{me} Maria DAMANAKI, M^{me} Kristalina GEORGIEVA, M. Günther OETTINGER, M. Johannes HAHN, M^{me} Connie HEDEGAARD, M. Ștefan FÜLE, M. László ANDOR, M^{me} Cecilia MALMSTRÖM et M. Dacian CIOLOȘ.

L'engagement solennel pris par le Président et les Membres de la Commission européenne est le suivant :

« Nommé membre de la Commission européenne par le Conseil européen, après le vote d'approbation du Parlement européen

Je m'engage solennellement :

à respecter les traités et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne dans l'exécution de toutes mes fonctions;

à exercer mes responsabilités en pleine indépendance, dans l'intérêt général de l'Union;

dans l'exécution de mes tâches, à ne solliciter ni accepter d'instructions d'aucun gouvernement, institution, organe ou organisme;

à m'abstenir de tout acte incompatible avec le caractère de mes fonctions ou l'exécution de mes tâches.

Je prends acte de l'engagement de chaque État membre de respecter ce caractère et de ne pas chercher à influencer les membres de la Commission dans l'exécution de leurs tâches.

Je m'engage, en outre, à respecter, pendant la durée de mes fonctions et après la cessation de celles-ci, les obligations découlant de ma charge, notamment les devoirs d'honnêteté et de délicatesse quant à l'acceptation, après cette cessation, de certaines fonctions ou de certains avantages. »

Document non officiel à l'usage des médias, qui n'engage pas la Cour de justice.

Contact presse: Marie-Christine Lecerf ☎ (+352) 4303 3205

Des images de l'audience solennelle seront disponibles sur "Europe by Satellite" ☎ (+32) 2 2964106